Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle
Canton de Saint-Avold

COMMUNE DE PORCELETTE

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
31 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

N°10/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 12
votants: : 17

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. COLLMANN Jean-Luc qui donne procuration à M. STREIFF Clément
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Absente non excusée : Mme THAUVIN Pascale
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points 7 et 10 ne seront pas soumis à l'approbation du conseil (Point 7 : Affectation du résultat du Service de l'Eau : le budget a été clôturé et transféré à la CASAS, et les résultats ont été intégrés dans ceux de la Commune)
Point 10 : Transfert de l'eau à la CASAS, à la demande de Mme la trésorière car le conseil communautaire se réunit vendredi, et une délibération type devrait être transmise)

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 15 Juillet 2020

Le procès-verbal des délibérations du 15 juillet 2020 a été adopté :

Voix pour : 16	Voix contre :	Abstention : 1 (M. MULLER Eddie)

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain RISCH

MAIRIE DE PORCELETTE (Moselle)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/07 2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/07/2020

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

N°10/2020

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 12
votants: : 17

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. COLLMANN Jean-Luc qui donne procuration à M. STREIFF Clément
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Absente non excusée : Mme THAUVIN Pascale
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points 7 et 10 ne seront pas soumis à l'approbation du conseil (Point 7 : Affectation du résultat du Service de l'Eau : le budget a été clôturé et transféré à la CASAS, et les résultats ont été intégrés dans ceux de la Commune)
Point 10 : Transfert de l'eau à la CASAS, à la demande de Mme la trésorière car le conseil communautaire se réunit vendredi, et une délibération type devrait être transmise)

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 15 Juillet 2020

Le procès-verbal des délibérations du 15 juillet 2020 a été adopté :

Voix pour : 16	Voix contre :	Abstention : 1 (M. MULLER Eddie)

2.-OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Commune (budget principal)

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte administratif 2019 de la Commune, et Mme MELLARD Nicole adjoint aux finances le propose au vote :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1.606.612,42€
- Recettes : 1.726.990,73€ soit un excédent de fonctionnement de 2019 de : 116.378,31€

Excédent 2018 reporté : 138.674,41€

Soit un excédent total de fonctionnement de : 255.052,72€

Section d'investissement :

- Dépenses : 4.164.525,77€
- Recettes : 3.403.609,43€ + 500.000€ (suite au transfert du SDE)

Soit un déficit d'investissement 2019 de : 260.916,34 €

Déficit 2018 reporté : 342.982,41€

Soit un déficit total 2019 d'investissement de : 603.898,75€

Résultats de clôture du CA 2019 : déficit global de : 348.846,03€

RAR 2020 (dépenses) : 1.050.094,00€

RAR 2020 (recettes) : 791.310,00€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident **à l'unanimité**

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention :

– d'approuver le compte administratif 2019 de la Commune

03. OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Service des Eaux

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte administratif 2019 du Service des Eaux de la Commune, et Mme MELLARD Nicole, adjoint le propose au vote :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 182.809,45€
- Recettes : 172.624,00€

soit un déficit d'exploitation de 2019 de : 10.185,45€

Excédent 2018 reporté : 18.310,12€

soit un excédent global d'exploitation de 8.124,67 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 71.428,56€ + 500.000€ (suite au transfert vers le BP de la Commune
- Recettes : 42.640,25€

Soit un déficit d'investissement 2019 de : 528.788,31€

Excédent 2018 reporté : 554.143,76€

Soit un excédent global d'investissement de : 25.355,45€

Résultats de clôture du CA 2019: excédent global de 33.480,12€

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité**

Voix pour : 17	Contre	Abstention :

– d'approuver le compte administratif 2019, du service des eaux.

(arrivée de Mme THAUVIN Pascale et M. COLLMANN Jean-Luc)

04 et 05. OBJET : comptes de gestion 2019.

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente les comptes de gestion 2019 de :

- la Commune
- du Service des eaux

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion 2019 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**

- d'approuver le compte de gestion 2019 de la Commune :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions :

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2019 du Service des Eaux,

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstention :

qui sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

06 OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 BUDGET COMMUNAL avec intégration des résultats du Service des Eaux

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Alain RISCH, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 le 28/07/2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de : 255.052,72€
- un déficit global d'investissement de : 1.362.682,75€

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité**

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 COMMUNE	
Résultats de Fonctionnement	
A) Résultats de l'exercice	116.378,31€
B) Résultats antérieur reporté (compte 002 du CA)	138.674,41€
Résultats reprise SDE	8.124.67€
C) Résultats à affecter (=A+B) hors reste à réaliser	263.177.39€
D) Solde d'exécution d'investissement	603.898.75
Solde d'exécution du SDE	25.355.45€
E) Solde des RAR (D-R investissement)	258.784,00€
F) Besoin de Financement (=D+E)	**837.327,30**
Affectation (=C)	
1) G - Affectation en réserve R1068 en investissement)	263.177,39€
2) H – Report en fonctionnement R002	0.00€

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Le point 7 n'a pas lieu d'être puisque les résultats du service de l'eau ont été intégrés directement aux résultats de la Commune.

8..- OBJET : Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune

Après présentation du BP 2020 de la Commune par Mme METZ Joëlle conseillère aux décideurs locaux, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (M. MULLER Eddie)

1.- d'adopter le BP 2020 de la Commune avec reprise des résultats des Comptes Administratifs 2019 votés le 28/07/2020, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1.705.220,00€
- Section d'investissement : 2.203.112,00€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2020 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2020

9. OBJET : Election des membres du Conseil municipal devant siéger au CCAS

Vu la délibération en date du 9 avril 2015 décidant la création administrative d'un CCAS et de la nomination de ses membres,
Vu que le nombre de membres a été fixé à 8 (4 membres du conseil et 4 membres extérieurs) plus le Maire de plein droit
Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le Conseil d'Administration comprend pour le CCAS des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Une seule liste a été déposée et M. le Maire propose donc de passer au vote au scrutin secret
Chaque conseiller après l'appel de son nom a déposé dans l'urne une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17

Ont été élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Porcelette : M. le maire de plein droit et

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MALIZIA Marie-Barbe, MACCAGNO Josiane et WÖHNER Natacha .

M. le Maire informe l'assemblée des noms des 4 membres extérieurs nommés par le Maire à savoir : Mmes FELLINI Sophie, ROFFE Marie-Thérèse, OLIER Marie et ROLLES Christiane

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alain RISCH

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 24/07/2020

Département de la Moselle Arrondissement de Forbach-Boulay-Moselle Canton de Saint-Avold
COMMUNE DE PORCELETTE

N°10/2020

Compte rendu des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 12
votants: : 17

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. COLLMANN Jean-Luc qui donne procuration à M. STREIFF Clément
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Absente non excusée : Mme THAUVIN Pascale
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les points 7 et 10 ne seront pas soumis à l'approbation du conseil (Point 7 : Affectation du résultat du Service de l'Eau : le budget a été clôturé et transféré à la CASAS, et les résultats ont été intégrés dans ceux de la Commune)
Point 10 : Transfert de l'eau à la CASAS, à la demande de Mme la trésorière car le conseil communautaire se réunit vendredi, et une délibération type devrait être transmise)

01.- OBJET : approbation du compte rendu des délibérations du 15 Juillet 2020

Le procès-verbal des délibérations du 15 juillet 2020 a été adopté :

Voix pour : 16	Voix contre :	Abstention : 1 (M. MULLER Eddie)

2.-OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Commune (budget principal)

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte administratif 2019 de la Commune, et Mme MELLARD Nicole adjoint aux finances le propose au vote :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1.606.612,42€
- Recettes : 1.726.990,73€ soit un excédent de fonctionnement de 2019 de : 116.378,31€

Excédent 2018 reporté : 138.674,41€

Soit un excédent total de fonctionnement de : 255.052,72€

Section d'investissement :

- Dépenses : 4.164.525,77€
- Recettes : 3.403.609,43€ + 500.000€ (suite au transfert du SDE)

Soit un déficit d'investissement 2019 de : 260.916,34 €

Déficit 2018 reporté : 342.982,41€

Soit un déficit total 2019 d'investissement de : 603.898,75€

Résultats de clôture du CA 2019 : déficit global de : 348.846,03€

RAR 2020 (dépenses) : 1.050.094,00€

RAR 2020 (recettes) : 791.310,00€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident **à l'unanimité**

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention :

– d'approuver le compte administratif 2019 de la Commune

03. OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Service des Eaux

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte administratif 2019 du Service des Eaux de la Commune, et Mme MELLARD Nicole, adjoint le propose au vote :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 182.809,45€
- Recettes : 172.624,00€

soit un déficit d'exploitation de 2019 de : 10.185,45€

Excédent 2018 reporté : 18.310,12€

soit un excédent global d'exploitation de 8.124,67 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 71.428,56€ + 500.000€ (suite au transfert vers le BP de la Commune
- Recettes : 42.640,25€

Soit un déficit d'investissement 2019 de : 528.788,31€

Excédent 2018 reporté : 554.143,76€

Soit un excédent global d'investissement de : 25.355,45€

Résultats de clôture du CA 2019: excédent global de 33.480,12€

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité**

Voix pour : 17	Contre	Abstention :

– d'approuver le compte administratif 2019, du service des eaux.

(arrivée de Mme THAUVIN Pascale et M. COLLMANN Jean-Luc)

<u>04 et 05. OBJET</u> : comptes de gestion 2019.

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente les comptes de gestion 2019 de :

- la Commune
- du Service des eaux

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion 2019 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**

- d'approuver le compte de gestion 2019 de la Commune :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions :

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2019 du Service des Eaux,

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstention :

qui sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

<u>06 OBJET</u> : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 BUDGET COMMUNAL avec intégration des résultats du Service des Eaux

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Alain RISCH, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 le 28/07/2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de : 255.052,72€
- un déficit global d'investissement de : 1.362.682,75€

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité**

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 COMMUNE	
Résultats de Fonctionnement	
A) Résultats de l'exercice	116.378,31€
B) Résultats antérieur reporté (compte 002 du CA)	138.674,41€
Résultats reprise SDE	8.124.67€
C) Résultats à affecter (=A+B) hors reste à réaliser	263.177.39€
D) Solde d'exécution d'investissement	603.898.75
Solde d'exécution du SDE	25.355.45€
E) Solde des RAR (D-R investissement)	258.784,00€
F) Besoin de Financement (=D+E)	**837.327,30**
Affectation (=C)	
1) G - Affectation en réserve R1068 en investissement)	263.177,39€
2) H – Report en fonctionnement R002	0.00€

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Le point 7 n'a pas lieu d'être puisque les résultats du service de l'eau ont été intégrés directement aux résultats de la Commune.

8..- OBJET : Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune

Après présentation du BP 2020 de la Commune par Mme METZ Joëlle conseillère aux décideurs locaux, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (M. MULLER Eddie)

1.- d'adopter le BP 2020 de la Commune avec reprise des résultats des Comptes Administratifs 2019 votés le 28/07/2020, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1.705.220,00€
- Section d'investissement : 2.203.112,00€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2020 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2020

9. OBJET : Election des membres du Conseil municipal devant siéger au CCAS

Vu la délibération en date du 9 avril 2015 décidant la création administrative d'un CCAS et de la nomination de ses membres,
Vu que le nombre de membres a été fixé à 8 (4 membres du conseil et 4 membres extérieurs) plus le Maire de plein droit
Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le Conseil d'Administration comprend pour le CCAS des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Une seule liste a été déposée et M. le Maire propose donc de passer au vote au scrutin secret
Chaque conseiller après l'appel de son nom a déposé dans l'urne une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17

Ont été élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Porcelette : M. le maire de plein droit et

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MALIZIA Marie-Barbe, MACCAGNO Josiane et WÖHNER Natacha .

M. le Maire informe l'assemblée des noms des 4 membres extérieurs nommés par le Maire à savoir : Mmes FELLINI Sophie, ROFFE Marie-Thérèse, OLIER Marie et ROLLES Christiane

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alain RISCH

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite 24/07/2020

FORBACH-BOULAY-MOSELLE

31 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE PORCELETTE

N°11/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 12
votants: : 17

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :

Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. COLLMANN Jean-Luc qui donne procuration à M. STREIFF Clément
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé

Absente non excusée : Mme THAUVIN Pascale

Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

2.-OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Commune (budget principal)

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte administratif 2019 de la Commune, et Mme MELLARD Nicole adjoint aux finances le propose au vote :

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1.606.612,42€
- Recettes : 1.726.990,73€ soit un excédent de fonctionnement de 2019 de : 116.378,31€

Excédent 2018 reporté : 138.674,41€

Soit un excédent total de fonctionnement de : 255.052,72€

Section d'investissement :

- Dépenses : 4.164.527,77€
- Recettes : 3.403.609,43€ + 500.000€ (suite au transfert du SDE)

Soit un déficit d'investissement 2019 de : 260.916,34 €
Déficit 2018 reporté : 342.982,41€
Soit un déficit total 2019 d'investissement de : 603.898,75€

Résultats de clôture du CA 2019 : déficit global de : 348.846,03€

RAR 2020 (dépenses) : 1.050.094,00€
RAR 2020 (recettes) : 791.310,00€

Après délibération, les membres du conseil municipal décident **à l'unanimité**

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention :

– d'approuver le compte administratif 2019 de la Commune

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme
le maire
Alain RISCH

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/07/2020

FORBACH-BOULAY-MOSELLE
31 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE PORCELETTE

N°12/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 12
votants : : 17

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. COLLMANN Jean-Luc qui donne procuration à M. STREIFF Clément
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Absente non excusée : Mme THAUVIN Pascale
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

03. OBJET : Vote du compte administratif 2019 - Service des Eaux

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente le compte administratif 2019 du Service des Eaux de la Commune, et Mme MELLARD Nicole, adjoint le propose au vote :

Section d'exploitation :

- Dépenses : 182.809,45€
- Recettes : 172.624,00€

soit un déficit d'exploitation de 2019 de : 10.185,45€
Excédent 2018 reporté : 18.310,12€
soit un excédent global d'exploitation de 8.124,67 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 71.428,56€ + 500.000€ (suite au transfert vers le BP de la Commune
- Recettes : 42.640,25€

Soit un déficit d'investissement 2019 de : 528.788,31€
Excédent 2018 reporté : 554.143,76€
Soit un excédent global d'investissement de : 25.355,45€

Résultats de clôture du CA 2019: excédent global de 33.480,12€

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité**

Voix pour : 17	Contre	Abstention :

– d'approuver le compte administratif 2019, du service des eaux.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Alain RISCH

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/07/2020

FORBACH-BOULAY-MOSELLE
31 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE PORCELETTE

N°13/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants: : 18

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

(arrivée de Mme THAUVIN Pascale et M. COLLMANN Jean-Luc)

04 et 05. OBJET : comptes de gestion 2019.

Mme METZ Joëlle, conseillère aux décideurs locaux, présente les comptes de gestion 2019 de :

- la Commune
- du Service des eaux

Monsieur le Maire propose d'adopter les comptes de gestion 2019 de Mme la trésorière dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la Commune

Après délibération, le Conseil Municipal décide **à l'unanimité**

- d'approuver le compte de gestion 2019 de la Commune :

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions :

Après délibération, le Conseil Municipal décide

- d'approuver le compte de gestion 2019 du Service des Eaux,

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstention :

qui sont visés et certifiés conformes par l'ordonnateur et n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme
le Maire
Alain RISCH

MAIRIE DE PORCELETTE (Moselle)

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/07/2020

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
31 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE PORCELETTE

N°14/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : : 18

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

06 OBJET : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 BUDGET COMMUNAL avec intégration des résultats du Service des Eaux

Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Alain RISCH, Maire, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019 le 28/07/2020 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de : 255.052,72€
- un déficit global d'investissement de : 1.362.682,75€

Après délibération, les membres du conseil municipal **décident à l'unanimité**

Voix pour : 18	Voix contre :	Abstentions :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 COMMUNE	
Résultats de Fonctionnement	
A) Résultats de l'exercice	116.378,31€
B) Résultats antérieur reporté (compte 002 du CA)	138.674,41€
Résultats reprise SDE	8.124.67€
C) Résultats à affecter (=A+B) hors reste à réaliser	263.177.39€
D) Solde d'exécution d'investissement	603.898.75
Solde d'exécution du SDE	25.355.45€
E) Solde des RAR (D-R investissement)	258.784,00€
F) Besoin de Financement (=D+E)	**837.327,30**
Affectation (=C)	
1) G - Affectation en réserve R1068 en investissement)	263.177,39€
2) H – Report en fonctionnement R002	0.00€

- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et signer tous les documents nécessaires à l'application des décisions précitées.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
Alain RISCH

MAIRIE DE PORCELETTE (Moselle)

le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/07/2020

Sous Préfecture de
FORBACH-BOULAY-MOSELLE
31 JUIL. 2020
COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE PORCELETTE

N°15/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : : 18

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

8..- OBJET : Vote du Budget Primitif 2020 de la Commune

Après présentation du BP 2020 de la Commune par Mme METZ Joëlle conseillère aux décideurs locaux, Monsieur le maire propose aux membres du Conseil Municipal de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune :

Après délibération, les membres du conseil municipal décident :

Voix pour : 17	Voix contre :	Abstention : 1 (M. MULLER Eddie)

1.- d'adopter le BP 2020 de la Commune avec reprise des résultats des Comptes Administratifs 2019 votés le 28/07/2020, par chapitre qui lui a été soumis et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 1.705.220,00€
- Section d'investissement : 2.203.112,00€

2.- d'autoriser M. le maire à entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer tous les documents nécessaires à la réalisation du Budget Primitif 2020 de la Commune dans la limite des crédits votés, et si besoin les virements de crédits nécessaires tout au long de l'exercice 2020

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Alain RISCH

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché sur la porte de la Mairie le 30/07/2020 et que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 24/07/2020

31 JUIL. 2020

COURRIER ARRIVÉ

COMMUNE DE PORCELETTE

N°16/2020

Extrait des délibérations du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020

Nombre de membres
en exercice : 19
présents : 14
votants : : 18

L'an deux mil vingt, le vingt huit du mois de juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Porcelette s'est réuni au lieu habituel, sous la présidence de Monsieur RISCH Alain , Maire,

Étaient convoqués Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- Mmes GUERRIERO Marie-France, MELLARD Nicole, KALUS Nathalie, GENEVAUX Sandra, MACCAGNO Josiane, MALIZIA Marie-Barbe, THAUVIN Pascale, WÖHNER Natacha et BAROTH Cosette
- MM. RISCH Alain, MICK René, STREIFF Clément, COLLMANN Jean-Luc, LUTZ Olivier, OLIER Sébastien, ROFFE Philippe, FELLINI Guillaume, MULLER Eddie, et PFLUMIO Hervé.

Etaient présents tous les membres saufs :
Absents excusés : Mme WÖHNER Natacha qui donne procuration à Mme GUERRIERO Marie-France
M. MULLER Eddie qui donne procuration à Mme BAROTH Cosette
M. OLIER Sébastien qui donne procuration à M. RISCH Alain
M. ROFFE Philippe qui donne procuration à M. MICK René
M. PFLUMIO Hervé
Un scrutin a eu lieu et M. MICK René a été nommé secrétaire de séance

9. OBJET : Election des membres du Conseil municipal devant siéger au CCAS

Vu la délibération en date du 9 avril 2015 décidant la création administrative d'un CCAS et de la nomination de ses membres,
Vu que le nombre de membres a été fixé à 8 (4 membres du conseil et 4 membres extérieurs) plus le Maire de plein droit
Le maire rappelle que conformément à l'article L123-6 du Code de l'action sociale et des familles, outre son président, le Conseil d'Administration comprend pour le CCAS des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le Conseil Municipal.

Conformément à l'article R.123-8 du Code de l'action sociale et des familles, les membres élus en son sein par le conseil municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage , ni vote préférentiel et le scrutin est secret.

Une seule liste a été déposée et M. le Maire propose donc de passer au vote au scrutin secret
Chaque conseiller après l'appel de son nom a déposé dans l'urne une enveloppe

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 18
- bulletins blancs ou nuls : 1
- suffrages exprimés : 17

Ont été élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS de Porcelette : M. le maire de plein droit et
- Mmes GUERRIERO Marie-France, MALIZIA Marie-Barbe, MACCAGNO Josiane et WÖHNER Natacha .

M. le Maire informe l'assemblée des noms des 4 membres extérieurs nommés par le Maire à savoir : Mmes FELLINI Sophie, ROFFE Marie-Thérèse, OLIER Marie et ROLLES Christiane

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Alain RISCH

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie et 30/07/2020 que la convocation du Conseil Municipal a été faite 24/07/2020